

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CHUBBIZ - FAT PIRATE (DIY) 0mg/ml

1. Identification du mélange et de la société

| | |
|--------------------|---|
| 1.1 Identificateur | CHUBBIZ - FAT PIRATE (DIY) |
| 1.2 Utilisations | Liquide pour cigarettes électroniques. Adulte uniquement. |
| 1.3 Fournisseur | MIXUP LABS -- 63 Bd Leclerc -- 64700 HENDAYE (France) Tel : +33 (0)6 67 94 89 18 -- contact@mixuplabs.com Fabricant du produit. |
| 1.4 Urgences | ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59 -- centres-antipoison.net |

2. Identification des dangers

- 2.1 Non classé selon le règlement CE 1272/2008 (CLP).
- 2.2 Aucun élément d'étiquetage.
- 2.3 Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Aucun composant identifié comme PBT/vPvB ou perturbateur endocrinien $\geq 0,1$ %.

3. Composition / informations sur les composants

| Substance | N° CE | N° CAS | REACH | Classification CLP | Qté |
|--|-----------|------------|------------------|---|-------------------------|
| Propylène glycol | 200-338-0 | 57-55-6 | 01-2119456809-23 | Non classé | 2.85 % |
| Vanillin | 204-465-2 | 121-33-5 | - | H303, H319, H402 | 2.51 % |
| Ethyl maltol | 225-582-5 | 4940-11-8 | - | H302 | 1.77 % |
| 2,3-Dimethylpyrazine | 227-630-0 | 5910-89-4 | - | H226, H302, H315, H318, H335 | 1.71 % |
| 4-Hydroxy-2,5-dimethyl-3(2H)-furanone | 222-908-8 | 3658-77-3 | - | H302, H314, H317, H318, H319 | 0.72 % |
| 2-Buten-1-one, 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)- (2E)- | 245-844-2 | 23726-93-4 | - | H315, H317, H411 | 0.10 % |
| Arômes alimentaires (regroupés) | - | - | - | Conformes au règlement CE 1334/2008 -- substances classées déjà listées ci-dessus, reste non classé | environ 90.34 % (reste) |

Les arômes utilisés sont conformes au règlement CE N°1334/2008. La composition aromatique détaillée est protégée au titre du secret commercial (article 39 du règlement (CE) N°1907/2006 -- REACH).

4. Premiers secours

- 4.1.1 Inhalation Transporter à l'air frais, position confortable. Consulter un médecin en cas de gêne.
- 4.1.2 Peau Laver à l'eau et au savon, enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si irritation.
- 4.1.3 Yeux Rincer à l'eau pendant 15 min minimum, paupières écartées. Enlever les lentilles. Consulter un médecin si gêne persistante.
- 4.1.4 Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin (montrer l'étiquette).
- 4.2 Symptômes Possible irritation cutanée/oculaire en cas d'exposition prolongée.
- 4.3 Soins médicaux Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Extinction Appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, CO₂. Inappropriés : fort jet d'eau (dispersion).
- 5.2 Dangers Produits de combustion : CO_x, NO_x, fumées irritantes.
- 5.3 Pompiers ARI isolant et combinaison complète. Refroidir les récipients exposés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 EPI / urgence Évacuer la zone, EPI adaptés (voir section 8), ventiler.
- 6.2 Environnement Empêcher tout écoulement vers les égouts, sols ou cours d'eau. Avertir les autorités si rejet important.
- 6.3 Confinement Endiguer avec absorbant inerte (sable, vermiculite). Récupérer mécaniquement.
- 6.4 Référence Voir sections 8 (EPI) et 13 (élimination).

7. Manipulation et stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CHUBBIZ - FAT PIRATE (DIY) 0mg/ml

- 7.1 Manipulation** Éviter contact peau/yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Hygiène industrielle classique. Pas de flamme nue.
- 7.2 Stockage** Récipient d'origine fermé, frais (5-25 °C), à l'abri de la lumière. À l'écart des matières incompatibles (section 10).
- 7.3 Usage final** Liquide pour cigarettes électroniques -- adultes uniquement. Conforme directive 2014/40/UE.

8. Contrôles d'exposition / protection individuelle

- 8.1 VLEP** Propylène glycol : VME = 474 mg/m³. Glycérine végétale (brouillards) : 10 mg/m³.
- 8.2.1 Techniques** Local bien ventilé, aspiration locale si gros volumes.
- 8.2.2 EPI** Yeux : lunettes EN 166. Peau : gants nitrile EN 374 (>= 0,11 mm). Voies respiratoires : non requis en usage normal.
- 8.2.3 Env.** Éviter tout rejet à l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

| Propriété | Valeur |
|----------------------------|----------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Variable (selon arômes) |
| Odeur | Caractéristique |
| pH | Non déterminé |
| Point d'ébullition | ? 188-290 °C (selon ratio PG/VG) |
| Point d'éclair | > 100 °C (coupe fermée) |
| Inflammabilité | Non applicable (liquide) |
| Limites d'explosivité | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur (20 °C) | < 110 kPa |
| Densité de vapeur | > 1 (air = 1) |
| Densité relative (20 °C) | ? 1,03 à 1,25 selon PG/VG |
| Solubilité dans l'eau | Miscible |
| log Kow | Donnée non disponible |
| Auto-inflammation | > 350 °C |
| Viscosité | Faible à modérée selon PG/VG |
| Propriétés explosives | Non explosif |
| Propriétés comburantes | Non comburant |

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse en conditions normales.
- 10.2 Stabilité** Stable dans les conditions recommandées.
- 10.3 Réactions** Décomposition possible à haute température (COx, NOx).
- 10.4 À éviter** Chaleur, UV, sources d'inflammation.
- 10.5 Incompatibles** Oxydants forts, acides/bases fortes, chloroformates, réducteurs.
- 10.6 Décomposition** COx, NOx, fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- PG : DL50 orale rat 22 000 mg/kg ; dermale lapin 20 800 mg/kg.
- VG : DL50 orale rat 12 600 mg/kg ; dermale lapin 18 500 mg/kg.

Classes CLP applicables : Aucune classe CLP additionnelle applicable au mélange.

12. Informations écologiques

- 12.1 Toxicité** Non classé toxique pour l'environnement aquatique selon les données disponibles.
- 12.2 Dégradabilité** PG et VG : facilement biodégradables.
- 12.3 Bioaccumul.** Faible (log Kow < 1).
- 12.4 Mobilité** Forte mobilité (miscibilité avec l'eau).
- 12.5 PBT/vPvB** Aucun composant PBT ou vPvB >= 0,1 %.
- 12.6 Endocriniens** Aucun composant identifié >= 0,1 %.
- 12.7 Autres** Aucun connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CHUBBIZ - FAT PIRATE (DIY) 0mg/ml

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit : remettre à une entreprise d'élimination agréée. Ne pas rejeter dans l'environnement. Emballages : éliminer comme produit. Code déchet indicatif : 07 06 99.

14. Informations relatives au transport

| | |
|-------------------------|-------------------------------|
| 14.1 N° ONU | Non applicable |
| 14.2 Désignation | Non applicable |
| 14.3 Classe | Non applicable |
| 14.4 Emballage | Non applicable |
| 14.5 Env. | Non |
| 14.6 Précautions | Tenir à l'abri de la chaleur. |
| 14.7 Vrac | Non applicable |

Produit non classé dangereux pour le transport en conditionnement de détail.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations applicables :

- REACH (CE) n° 1907/2006 modifié, annexe II amendée par (UE) 2020/878.
- CLP (CE) n° 1272/2008 modifié.
- Directive 2014/40/UE (TPD), transposée en droit français.
- Règlement (CE) n° 1334/2008 -- arômes alimentaires.

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique requise pour ce mélange.

16. Autres informations

Sources : FDS des fabricants, bases publiques ECHA/INRS/ACGIH.

Texte intégral des conseils P :

P102 -- Tenir hors de portée des enfants.

P210 -- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 -- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 -- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 -- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 -- Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P302+P352 -- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 -- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 -- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+P313 -- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 -- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P370+P378 -- En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction.

P403+P235 -- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 -- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux agréé conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Abréviations : CLP, REACH, PBT, vPvB, STOT-SE/RE, VLEP/VME/VLCT, DL50/CL50, TPD.

Avertissement : les informations reflètent l'état actuel des connaissances. Tout autre usage relève de la responsabilité de l'utilisateur.